

VIVRE À ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN



Roquebrune
CAP-MARTIN

CÔTE D'AZUR / FRANCE



SOMMAIRE

Découvrir Roquebrune-Cap-Martin.....	4
Vos démarches administratives.....	14
Vos besoins au quotidien.....	18
Vie de famille et solidarité.....	22
Culture, sport et loisirs.....	34
Cadre de vie.....	40
Vie associative.....	42
Vous informer.....	46



C'est un plaisir de vous présenter l'édition du guide pratique de la commune de Roquebrune-Cap-Martin.

Ce fascicule est une source d'informations pratiques qui vous permettra d'avoir de nombreux renseignements concernant les services municipaux, les différents équipements, les lieux touristiques et les associations implantées sur notre commune.

Notre ville est dynamique, chaleureuse, colorée, fière de son passé et tournée vers l'avenir. Elle est riche d'un tissu associatif, d'une grande diversité d'espaces naturels, de magnifiques plages et d'un patrimoine culturel et historique.

La Municipalité et moi-même restons à votre écoute et répondrons à vos attentes car la qualité de vie est un bien commun qui se construit ensemble.

Nous espérons que cette publication vous sera utile et qu'elle vous permettra de profiter au mieux de notre belle commune !



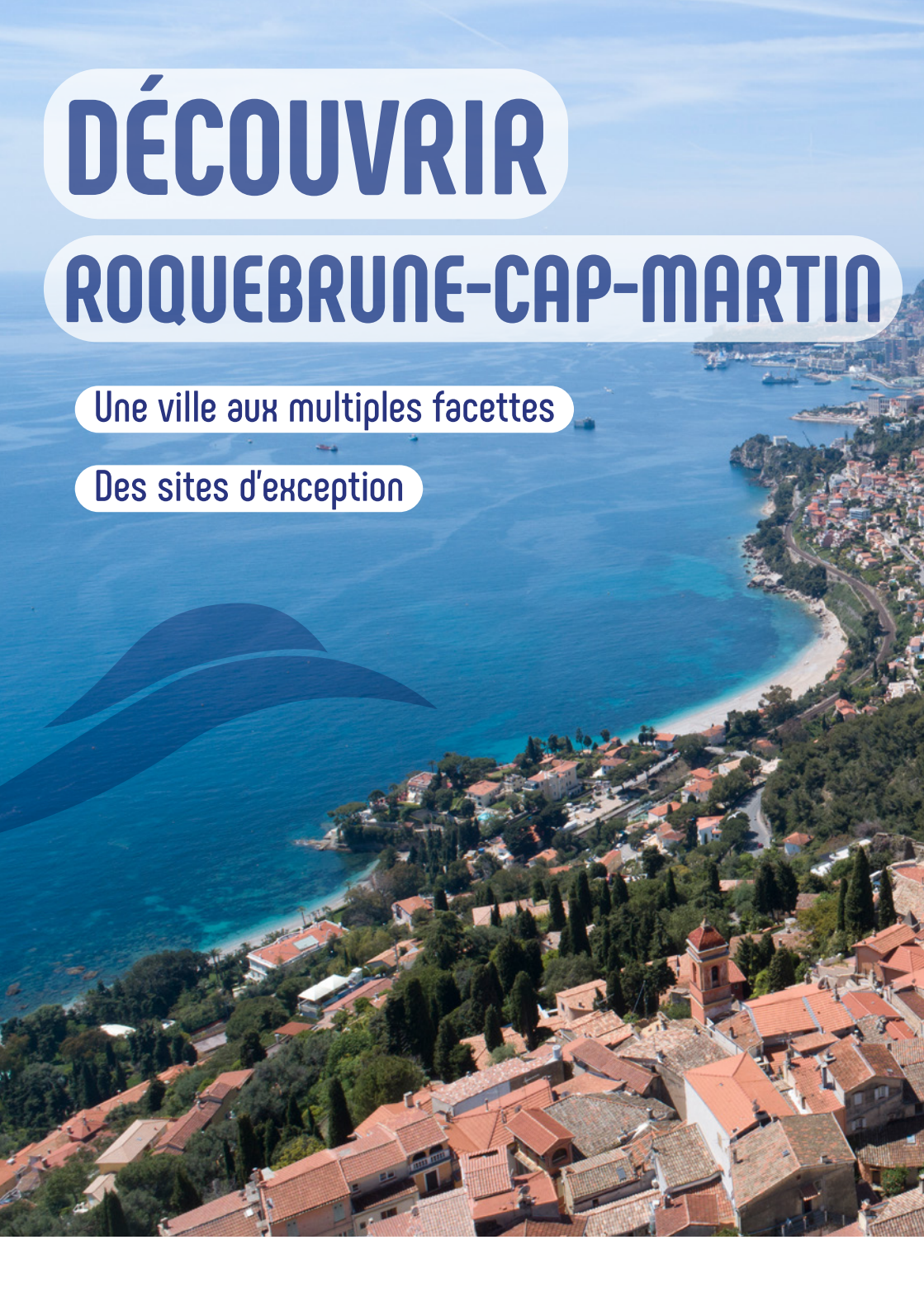
Patrick CÉSARI,
Maire de Roquebrune-Cap-Martin
Vice-Président de la Communauté
de la Riviera Française
Vice-Président du Département
des Alpes-Maritimes

DÉCOUVRIR

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Une ville aux multiples facettes

Des sites d'exception







UNE VILLE AUX MULTIPLES FACETTES

Nombre
d'habitants: **12 826**

Superficie: **933** hectares

Située entre Monaco et Menton, au pied des Alpes, la ville de Roquebrune-Cap-Martin s'étale sur un rivage de 7 kilomètres au bord de la mer Méditerranée. Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

La ville se compose de cinq quartiers aux identités affirmées :

- **Saint-Roman** (à l'ouest), à la frontière monégasque, secteur structuré accueillant des commerces et des services à la population.
- **Cabbé, Bon-Voyage et Serret**, sont des secteurs résidentiels majoritairement pavillonnaires, tantôt diffus, tantôt denses, où la topographie particulièrement pentue offre l'image typique de la Riviera Française. Nous trouvons dans ces secteurs plusieurs éléments du patrimoine architectural et culturel de la commune (E-1027, Cabanon de Le Corbusier, chapelle Bon-Voyage...).
- **Le Vieux Village**, allie le pittoresque traditionnel (village perché) aux témoignages du passé (château du X^e siècle) et aux marques de la modernité (nouveau quartier du Rataou).
- **Carnolès** (à l'est) quartier urbain aux infrastructures multiples (école, supermarchés, pharmacies...), constitue le centre-ville de la commune.
- **Le Cap-Martin**, longue péninsule aux franges escarpées qui se compose à la fois de magnifiques villas entourées de parcs arborés, symboles des grands architectes et du tourisme de villégiature du début du 19^e siècle (villas Tersling), et de formes urbaines contemporaines (plateau du Cap). Ce quartier abrite la mairie et le parc des oliviers.

Roquebrune-Cap-Martin est une station balnéaire climatique qui bénéficie donc d'apports de populations touristiques tout au long de l'année. Elle dispose, en outre de plages aménagées, d'installations sportives de qualité (tennis, piscines, stades...) et d'animations touristiques variées.





DES SITES D'EXCEPTION

Le Parc du Cap-Martin

Sur le plateau du Cap-Martin, cet espace public gratuit, d'une superficie de 3,5 hectares, ouvert tous les jours permet de profiter d'un coin de nature au cœur de la ville. Une partie du parc est aménagée avec des espaces de jeux pour enfants. Des sculptures monumentales ponctuent les pelouses et une allée abrite les bustes de quelques personnalités habituées à séjourner sur la commune. Une partie plus naturelle accueille une ancienne oliveraie dont certains spécimens sont plusieurs fois centenaires. C'est le paradis des contemplatifs, mais aussi des sportifs et des familles.



L'Olivier millénaire

Accroché à la colline sur le "chemin de Menton", qui grimpe du quartier de Carnolès jusqu'au village, l'Olivier millénaire surprend par l'enchevêtrement de ce que nous avons du mal à définir comme racines, troncs ou branches. Les spécialistes estiment son âge à plus de deux mille ans. Sous sa frondaison nous imaginons qu'il a pu voir passer des garnisons romaines, des Princes de Monaco, des artistes du 7^e Art... Toujours est-il que nous pouvons remercier l'historien et ancien ministre Gabriel Hanotaux de l'avoir sauvé d'une coupe sévère pour finir en bois de chauffage. Il est aujourd'hui classé parmi les **"arbres remarquables de France"**.



Le massif du Mont Gros

Le Mont Agel, avec son altitude de 1145 mètres, qui protège le littoral des vents du nord, est l'un des reliefs majeurs du paysage roquebrunois. Un peu plus bas sur le même massif, le Mont Gros abrite un espace naturel protégé qui bénéficie de l'attention de l'Office National des Forêts et d'un soutien de la Principauté de Monaco. Le site abrite une biodiversité étonnante et les vestiges du château d'Agerbol. Des chemins balisés permettent d'agréables randonnées offrant des panoramas vertigineux. Côté vertige, le site de vol libre permet aux spécialistes de s'élaner au-dessus de la grande bleue. Sensations garanties, y compris pour les spectateurs.



Le parc départemental du Cros de Casté

Un espace naturel de 9 hectares suspendu au-dessus du village de Roquebrune, il abrite un fort de la ligne Maginot. Même si le fort n'est pas ouvert au public, des panneaux pédagogiques permettent de découvrir l'histoire militaire de ce site. Les superbes panoramas sur la baie de Menton et le Cap Martin, les espaces aménagés pour le pique-nique ou la pratique sportive (agrès) et les sentiers de balades en font un site de détente idéal pour tous.

Promenade de la 1^{re} DFL – Parking – Accès libre – ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre de 7h 30 à 20h, et du 1^{er} novembre au 31 mars de 8h à 18h



La promenade Le Corbusier

Ancien "chemin des douaniers", ce sentier longe la côte depuis la pointe du Cap Martin jusqu'aux portes de Monaco. Il offre de magnifiques panoramas sur la mer et la Principauté, ainsi que quelques points de vue sur les splendides propriétés Belle Époque du domaine privé du Cap Martin. Entre les rochers acérés, les plages secrètes du Buse et du Golfe-Bleu, cette promenade battue par les flots invite aussi à la découverte d'une nature stupéfiante.



Le Corbusier et Eileen Gray

Cet ensemble architectural accroché aux rochers du Cap Martin fait partie des incontournables du patrimoine du XX^e siècle. Il rassemble sur une toute petite parcelle l'émblématique villa E1027 d'Eileen Gray et de Jean Badovici, le cabanon et l'atelier de l'architecte Le Corbusier et l'ancienne « guinguette » l'Étoile de mer construite par Thomas Rebutato en 1949. Objet d'une longue restauration, la villa E1027 témoigne du génie d'une pionnière du design. Le cabanon Le Corbusier, modèle d'habitat minimum, s'intègre dans un ensemble d'œuvres de l'architecte inscrit au **patrimoine mondial de l'UNESCO** depuis le 17 juillet 2016. L'ouverture au public est gérée par le Centre des Monuments Nationaux.

www.capmoderne.monuments-nationaux.fr



Le château de Roquebrune

Dominant le village médiéval de Roquebrune, berceau de la commune, le donjon situé à 225m d'altitude s'élève en protecteur et s'impose comme une signature identitaire. Érigé au X^e siècle par les Comtes de Vintimille, son histoire est indissociable de celle du village. Sous la domination des Grimaldi pendant cinq siècles, il offre une vue imprenable sur la Principauté voisine et des panoramas époustouflants sur les toits du village, le Cap-Martin et la Méditerranée. L'occasion de découvrir le charme des ruelles en escaliers, des passages sous voûtes, des placettes et de l'ambiance particulière de ce village suspendu entre ciel et mer.

 04 93 35 07 22



Le tombeau de Lumone

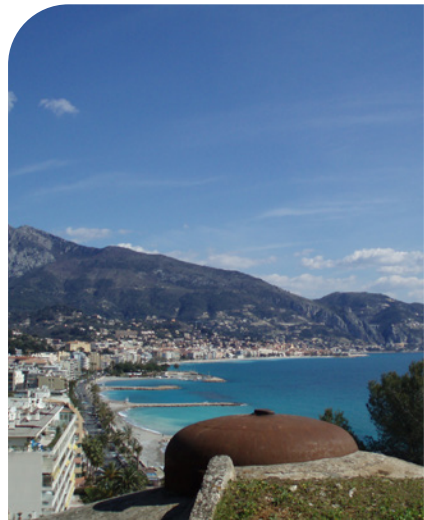
Ce monument ouvert sur l'avenue Paul-Doumer présente trois arcades et des voûtes avec quelques traces de fresques. Il s'agit d'un vestige situé sur la voie romaine, via Julia Augusta. Monument funéraire, il illustre la pratique qui consistait à installer ces édifices au bord des voies de sorte que le regard des vivants redonne une étincelle de vie aux morts.

Le Fort du Cap-Martin

C'est une véritable ville souterraine capable d'accueillir 343 soldats et 11 officiers pour une vie en parfaite autarcie. Des cuisines à la salle des moteurs en passant par les sanitaires, les chambrées, le poste de commandement ou encore l'infirmerie, la visite offre une immersion dans le fonctionnement de cet ouvrage militaire de la ligne Maginot qui s'est illustré dans les combats qui opposaient en 1940 les Français et les Italiens. En bordure de l'avenue Winston-Churchill qui descend du plateau du Cap Martin vers les plages, l'ouvrage passe presque inaperçu. Des visites sont organisées en saison avec les bénévoles de l'association Amicorf sur réservation auprès de l'Office d'Animation Touristique.

 **Office d'Animation Touristique :**

04 93 35 62 87



Le monument à l'impératrice Élisabeth d'Autriche

S'il est une impératrice qui fait encore rêver, c'est bien Élisabeth d'Autriche, la fameuse Sissi immortalisée par le 7^e Art. Habituee des séjours roquebrunois, elle a su s'intéresser à la vie locale et faire preuve d'une générosité hors norme qui lui valu le respect et l'attachement de beaucoup. Cet obélisque érigé à proximité du Grand Hôtel du Cap illustre cette relation privilégiée, et réveille aussi un certain parfum d'élégance et de raffinement des séjours aristocratiques au Cap-Martin.





La chapelle Notre-Dame de Bon-Voyage

Suspendue au-dessus de la Baie de Cabbé dans le quartier de Bon-Voyage, cette chapelle a sans doute été construite au début du 16^e siècle. Pourtant, nous ignorons tout des origines de sa construction et ses fondations apparaissent même de l'autre côté de la route sur certains plans. Le mystère n'enlève rien au charme de ce petit oratoire sur le bord de la corniche, dédié à la Vierge de la Visitation. Souvent délaissée ou affectée à un autre usage, elle a subi plusieurs transformations au fil des siècles.

L'Église Saint-Martin du Cap

Située sur le plateau du Cap Martin face à l'Hôtel-de-Ville, l'église Saint-Martin du Cap est un exemple type des églises nouvelles construites dans les années soixante-dix. Elle témoigne d'une architecture épurée où la spiritualité est directement inspirée de l'environnement extérieur. Église ouverte à la contemplation, elle donne aujourd'hui une respiration entre une urbanisation contemporaine et le site romain de Lumone.



L'Église Saint-Joseph

Au cœur de Carnolès, l'église Saint-Joseph est un point de repère au carrefour des grands axes de circulation du quartier. Édifiée à la fin du XIX^e siècle pour offrir un lieu de culte aux riches hivernants qui inventèrent la Côte d'Azur, elle témoigne des séjours roquebrunois de l'Impératrice Élisabeth d'Autriche (Sissi) qui contribua financièrement à sa construction. La générosité du couple Impérial François Joseph et Élisabeth s'étendit alors à la création d'une école attenante dont la fréquentation grandissante anime encore aujourd'hui le quartier.





L'église Sainte-Marguerite

Ancienne chapelle du XIII^e siècle, agrandie puis remaniée, c'est l'église paroissiale du village de Roquebrune. Elle fait partie de la "Route du Baroque", itinéraire de découverte de ce style au niveau du département. Elle abrite quelques tableaux intéressants et une copie de la chapelle sixtine à Rome (54 fois plus petite que l'original) du "Jugement dernier" de Michel Ange. Une jolie "calade" de galets orne le parvis extérieur de l'église avec le monument aux morts, orné d'une œuvre de peintre Simon Bussy.

Les chapelles Saint-Roch et La Pausa

Jolies petites chapelles le long du chemin de Menton, qui rejoint le quartier Carnolès au village médiéval de Roquebrune. Elles se dressent comme des oratoires sur un chemin de croix. Elles jouent un rôle dans la procession votive du 5 août initiée en 1467 suite à un vœu des villageois épargnés par une épidémie de peste. De jolies fresques y sont protégées.



Chapelle Saint-Roch



Chapelle La Pausa



La chapelle de Saint-Roman

Ce quartier populaire s'est développé à la fin du XIX^{ème} siècle avec les travailleurs attirés par le développement de Monte Carlo et de son Casino. La chapelle signale l'entrée de la commune lorsque nous arrivons par la Principauté, et se dresse à l'aplomb du vallon qui marque la frontière avec Monaco. Elle n'a été reconstruite à cet emplacement qu'en 1913, après la destruction d'une chapelle de Saint Laurent initialement érigée sur Monaco de l'autre côté du vallon. Son chœur abrite un tableau sur lequel figurent Saint Laurent, lors de son martyre, et Roman à ses côtés en soldat romain.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Hôtel-de-ville (État Civil)

22 avenue Paul-Doumer

Tél.: 04 92 10 48 48

du lundi au vendredi

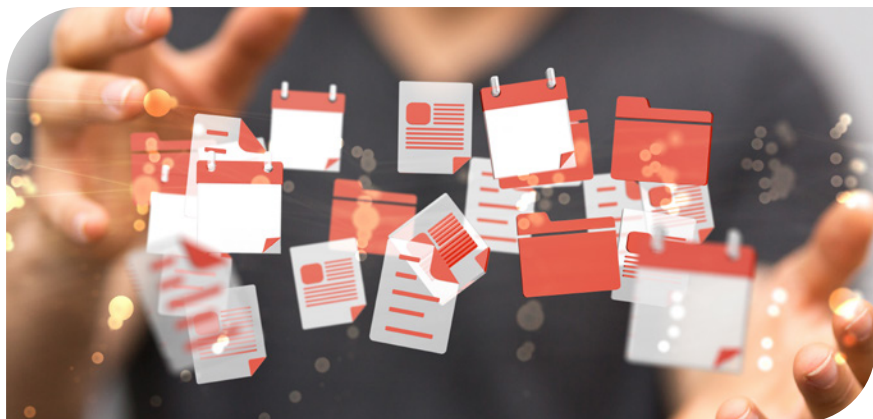
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

www.roquebrune-cap-martin.fr



Accueil des Genêts 2 avenue Robert-Bineau

- **Accueil téléphonique :**
04 92 10 48 22 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **Renseignements, règlements de factures, etc. :**
7h30-18h
- **Accompagnement personnalisé et la mise à disposition d'un ordinateur pour accomplir les démarches numériques, sur rdv.**



Un déménagement implique de nombreuses démarches. Afin de vous faciliter la vie, le service www.changement-adresse.gouv.fr vous permet de déclarer gratuitement votre nouvelle adresse à plusieurs organismes publics. Vous pouvez aussi consulter le site www.service-public.fr, portail internet de l'administration française qui recense tous les droits et démarches.

N'oubliez pas de remplir le plus rapidement possible les formalités ci-dessous :

• **Modifier l'adresse sur votre certificat d'immatriculation**

Déclarez votre changement de domicile dans un délai d'un mois. Dans le cas contraire, vous vous exposez à une contravention de 4^e classe. À l'issue de votre demande de changement d'adresse, vous recevrez une étiquette à coller sur votre certificat d'immatriculation.

Comment faire ma demande de changement d'adresse ?

> **Directement en ligne,**

sur immatriculation.ants.gouv.fr/

Vos-demarches/Changement-d-adresse.

- Créez un compte usager ANTS ;

- Fournissez votre numéro d'immatriculation et votre nouvelle adresse.

> **Chez un professionnel** de l'automobile habilité au SIV. Remplissez le formulaire de demande de changement d'adresse (Cerfa n° 13750*05), fournir le certificat d'immatriculation, une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

• Modifier l'adresse sur votre carte d'identité

Prendre rendez-vous au service de l'état-civil, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (le jeudi jusqu'à 18h30).

 04 92 10 48 43

 etat.civil@mairiercm.fr

Pour les dépôts des demandes de passeports, de cartes d'identité, des attestations d'accueil, des projets de mariages et baptêmes civils, des licences permanentes de débits de boissons ou de restauration, il est obligatoire de prendre rendez-vous avec les agents de l'état-civil durant les heures d'ouverture de la mairie. (Les dépôts des demandes de passeports ou de cartes d'identité peuvent être réalisés partout en France et pas uniquement dans la commune de résidence).

• Signaler votre changement d'adresse auprès de la CAF 06.

Déclarez immédiatement votre changement d'adresse dans l'Espace Mon Compte, rubrique "Déclarer un changement" ou avec l'application mobile "CAF - Mon Compte".

Afin d'éviter une rupture dans le versement de vos droits, faire la demande dès votre entrée dans les lieux car le versement de l'allocation logement peut commencer le mois suivant votre emménagement.



• Centre des impôts

Prendre contact avec votre ancien bureau de perception et l'inspection des impôts afin de leur signaler votre nouvelle adresse.

Centre des impôts
Trésorerie de Menton
7 rue Victor-Hugo
06507 Menton CEDEX

 04 92 41 71 40

 sip.menton@dgfip.finances.gouv.fr

• Inscriptions sur les listes électorales

Se présenter à la mairie afin de s'inscrire, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou directement sur le site www.service-public.fr.


• Assurances

Prévenir vos assureurs de votre changement de domicile et faites leur connaître le plus rapidement possible les nouvelles caractéristiques de votre habitation.

• Comptes bancaires

Prendre contact avec vos établissements bancaires pour les aviser de votre changement d'adresse. Le cas échéant, demander le transfert des comptes dans une agence proche de votre nouveau domicile.

• Suivi du courrier

Vous pouvez faire suivre votre courrier pendant 6 mois ou un an, en remplissant un formulaire à la poste ou directement sur le site internet  www.laposte.fr.

• Écoles

Pour inscrire vos enfants en maternelle ou en élémentaire, prendre rendez-vous avec le service scolaire.

 04 92 10 48 54

 ecoles@mairiercm.fr



SNCF NCF

Direction VINTIMILLE



ICI
PRENEZ VOTRE
BILLET TER

Se déplacer

Stationner

Occupation du Domaine Public

Commerces

Collecte des déchets

Les déchets canins

VOS BESOINS

AU QUOTIDIEN



horaires transports en commun

SE DÉPLACER

La ville est desservie par la jonction des deux départementales de la moyenne et de la basse corniche (RD 6 007 et RD 6 098) et de la départementale de la grande corniche (RD 2 564), mais aussi par la RD 52 qui passe par le bord de mer. Le rail relie les 2 gares (situées à Cabbé et à Carnolès) aux grandes villes de la Côte d'Azur et de la Riviera Ligure. Des services réguliers d'autocars interurbains complètent ce réseau.

STATIONNER

Si vous souhaitez souscrire un abonnement résident, vous devez vous procurer la vignette à apposer sur le pare-brise (d'une valeur de 20 € pour l'année civile). Elle vous permet de ne payer que 1€ par jour pour stationner sur toutes les zones de stationnement payant, matérialisées par une bande verte.

Pour obtenir cette vignette (2 maximum par foyer), rendez-vous au service de la police municipale, sous la mairie (Tél. 04 92 10 47 55) avec les photocopies et les originaux des documents suivants :

- Certificat d'immatriculation.
- Carte nationale d'identité du demandeur.
- Justificatif récent de domicile de la résidence principale EXCLUSIVEMENT (moins de 3 mois).
- Copie du bail ou copie de l'attestation de titre de propriété.

Aéroport Nice Côte d'Azur

 0 820 42 33 33

La ligne 110 assure la liaison entre l'Aéroport et Roquebrune-Cap-Martin tous les jours de l'année.

 04 93 4157 88

En bus

Lignes 18, 21/22, 24 et 100

 04 92 41 89 23

En train

Gares de Nice et Menton desservies par les grandes lignes.

Gares de Roquebrune Cap Martin et Carnolès desservies par TER.

 3635


En cas de changement de véhicule, récupérez la vignette (quel que soit son état) et la remettre avec la photocopie du certificat d'immatriculation de votre nouveau véhicule (document à votre nom et à votre adresse) au service de la police municipale qui enregistrera votre changement et vous remettra une nouvelle vignette.

Le paiement de la redevance de stationnement s'effectue du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 20h, sauf le dimanche et les jours fériés. À défaut, le véhicule en infraction est verbalisable dans les conditions de droit commun.

Le paiement quotidien devra s'effectuer par le biais des horodateurs ou via l'application Paybiphone.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public (réservation de stationnements dans le cadre d'un emménagement et/ou déménagement, d'une livraison de mobilier ou matériaux divers...) doit faire l'objet d'une autorisation via le portail Citoyens.

 [www.espace-citoyens.net/
roquebrune-cap-martin](http://www.espace-citoyens.net/roquebrune-cap-martin)

Pour des travaux sur les voies ou trottoirs, se rendre sur le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr afin de remplir le formulaire CERFA réglementaire et le retourner à chaque concessionnaire concerné avec l'emprise des travaux concernée

COMMERCES

Marchés



Le Marché du Village

Place des Deux-Frères,
jeudi de 7 h à 13 h.



Le Marché de Carnolès

Place du marché, avenue Aristide-Briand, mercredi de 7 h à 13 h.

Click and collect

Afin de soutenir les commerces de proximité impactés par une fermeture, la Municipalité met à disposition gratuitement une plateforme de Click and Collect. Financé par la Ville, ce support s'adresse à tous les commerçants (magasins alimentaires, restaurateurs, magasins de vêtements ou de produits divers) qui souhaitent s'approprier cet outil simple d'utilisation.

1- Connectez-vous sur :


 www.clicandcol.com/roquebrune-cap-martin

- **Pour les habitants :** il suffit de sélectionner les produits qui vous intéressent et de valider votre panier en choisissant le paiement en ligne ou le paiement au retrait.
- **Pour les commerçants :** rendez-vous sur l'onglet « Créer ma boutique » et remplir le formulaire. Un lien vous permettant de valider votre compte commerçant vous sera envoyé à l'adresse mail indiquée.

2- Une fois validé, vous aurez accès à toutes les fonctionnalités de votre compte.

Le paiement en ligne est possible !

Les commerçants, qui souhaitent le mettre en place pour leur boutique en ligne doivent au préalable créer un compte sur :

Stripe :  www.stripe.com/fr

En cas de besoin, vous pouvez envoyer un mail à :

 soutiencommercents@mairiercm.fr

COLLECTE DES DÉCHETS

Tri sélectif, déchetterie, collecte des ordures ménagères, encombrants et déchets verts dépendent de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF). Les collectes de déchets sont assurées toute l'année, même les jours fériés. La Communauté de la Riviera Française met à votre disposition des bacs selon la fréquence de collecte et le nombre de personnes habitant le foyer ou la copropriété. Elle assure également l'entretien et les réparations.

Tri sélectif



Encombrants

Allô Encombrants, le service de collecte des encombrants en porte à porte est joignable au ☎ 0800 080 350* (N° vert - Appel et Service gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Déchetterie de Roquebrune-Cap-Martin

Promenade de la 1^{er} DFL

☎ 04 93 28 98 67 / Du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 18 h

Se présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de - 3 mois.

Une question sur le tri ou les collectes ?

Contactez la CARF au

☎ 04 92 10 69 60

La donnerie

Mise en place par la Communauté de la Riviera Française, la donnerie est un espace dédié à l'économie solidaire. Chacun peut y déposer des objets en bon état de fonctionnement : jouets, meubles, outils ou appareils électro-ménagers.... qui pourront être récupérés par les résidents.

Les dépôts, comme les retraits, sont gratuits. Alors, au lieu de jeter, faites une bonne action !

Information : Service Environnement

☎ 04 92 41 26 58 / environnement@carf.fr

Compostage

Pour composter vous-même vos déchets organiques, la Communauté de la Riviera Française vous propose d'acquies un composteur individuel au tarif aidé de 10 € (modèle 400 litres ou 15 € pour le modèle 600 litres). Pour toute information, contactez la CARF au ☎ 04 92 10 69 60.

LES DÉCHETS CANINS

Lieux de mise à disposition des sacs pour déchets Canins :

- Accueil Mairie
22 avenue Paul-Doumer
- Accueil du bâtiment des Genêts
2 avenue Robert-Bineau
- Office d'Animation Touristique
218 avenue Aristide-Briand
- Accueil de l'agence postale
13 avenue de France - Saint-Roman
- Après des balayeurs
ou dans les distributeurs du Village

VIE DE FAMILLE ET SOLIDARITÉ

Espace Citoyens

La petite enfance

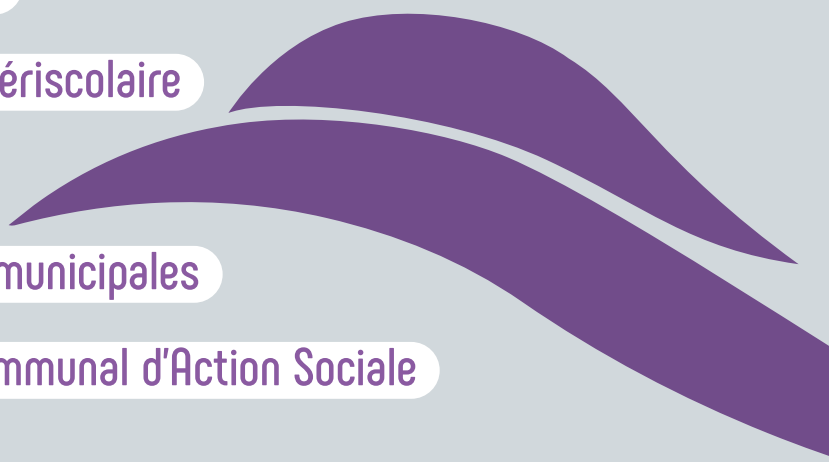
les écoles

l'accueil périscolaire

Enfance

Activités municipales

Centre Communal d'Action Sociale







L'ESPACE CITOYENS

La ville de Roquebrune-Cap-Martin simplifie vos démarches administratives en vous proposant un accès à votre Espace Citoyens personnalisé et sécurisé.

De chez vous, en un clic, accédez à divers services en ligne, à des informations et à l'actualité. En créant votre compte personnalisé, vous pourrez effectuer :

Vos démarches liées à l'enfance

- Inscrire vos enfants aux activités péri et extrascolaires : cantines, coup de pouce, EMJ, EMS.
- Gérer les réservations aux activités pour les mercredis et les vacances (centres de loisirs).
- Procéder au paiement en ligne de diverses activités et prestations.

- Bénéficier des dernières informations à jour.
- Consulter l'historique de vos demandes et suivre leur traitement.

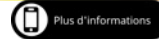
Vos démarches administratives

- Disposer d'un espace de stockage sécurisé pour vos pièces justificatives
- Préremplir vos demandes de pièces d'identité, d'actes d'État-Civil (naissance, mariage, décès).
- Déposer vos demandes de stationnement pour les dégagements et les gros travaux.
- Candidater à un poste ou un stage auprès de la municipalité.

Site internet :  www.espace-citoyens.net/roquebrune-cap-martin



LA PETITE ENFANCE



L'inscription d'un enfant est enregistrée à partir du 7^e mois de grossesse. Pour les parents dont la résidence principale est sur la commune de Roquebrune-Cap-Martin, un dossier de préinscription, à retirer à l'accueil de l'établissement d'accueil du jeune enfant "Les Genêts", 2 avenue Robert-Bineau, doit être complété. À cette occasion, une date de rendez-vous vous sera accordée pour participer à une réunion d'information obligatoire qui finalisera la demande.

La crèche collective

L'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) accueille collectivement des enfants de moins de 4 ans. L'accueil peut se faire de façon régulière, ponctuelle ou d'urgence. L'établissement peut recevoir des enfants en situation d'handicap.

La structure fonctionne du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h. Elle est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés nationaux et locaux.

La crèche est fermée une semaine à Noël, une semaine à Pâques et 4 semaines en août.

La crèche familiale

Le service d'accueil familial regroupe 15 assistantes maternelles agréées, encadrées par une Directrice éducatrice de jeunes enfants et une infirmière qui garantissent les qualités d'accueil. Chaque assistante accueille à son domicile deux à trois jeunes enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

LES ÉCOLES



Plus d'informations

Le service scolaire, en collaboration avec les directeurs/trices d'école, gère les 7 écoles publiques de la ville et les 15 ATSEM qui assistent chaque enseignant des classes maternelles.

Les enfants sont affectés par le service scolaire dans l'école la plus proche de leur domicile.

Cependant il est possible, par dérogation, d'affecter un élève dans l'école la plus adaptée à l'enfant et à la vie de sa famille.

Les écoles pratiquent la semaine des 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Sauf pour l'école du RATAOU : 9h00 à midi et 13h30 à 16h30.

Les écoles relèvent de **l'Inspection académique de NICE (Zone B) circonscription de Menton.**

Inscriptions scolaires :

☎ 04 92 10 48 54

✉ service.ecoles@mairiercm.fr

École maternelle de la Plage

Avenue de la Plage

☎ 04 93 84 83 23

✉ ecole.0061085X@ac-nice.fr

École élémentaire de la Plage

Avenue de la Plage

☎ 04 93 57 24 88

✉ ecole.0061384X@ac-nice.fr

École maternelle de Carnolès

Montée du Stade

☎ 04 92 10 17 82

✉ ecole.0061835M@ac-nice.fr

École élémentaire de Carnolès

Montée du Stade

☎ 04 93 35 52 77

✉ ecole.0061099M@ac-nice.fr

Groupe scolaire du Rataou

590, avenue des Genêts

☎ 04 93 28 93 93

✉ ecole.0061674M@ac-nice.fr

Groupe scolaire du Cap

avenue Bedoux

☎ 04 93 35 63 27

✉ ecole.0060953D@ac-nice.fr

Groupe scolaire de Cabbé

3, avenue de la Gare

☎ 04 93 35 05 17

✉ ecole.0060504R@ac-nice.fr

Institution Saint-Joseph

Établissement privé sous contrat avec l'État
École - Collège - Lycée général, technologique et professionnel

191, Avenue Aristide Briand

☎ 04 93 35 85 68



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Les structures périscolaires de la ville de Roquebrune-Cap-Martin accueillent, dans une démarche éducative, les enfants le matin avant la classe, le midi et le soir après la classe.

Les horaires de fonctionnement

Accueil périscolaire de Cabbé, Cap, Plage, et Stade (Carnolès) :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30/8h30 - 11h30/13h30 - 16h30/18h30.

Accueil périscolaire du Rataou :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
7h30/9h00 - 12h30/14h00 - 16h30/18h30.

Accompagnement scolaire

La Commune propose pendant le temps périscolaire l'aide aux devoirs assurée par des enseignants ou des animateurs.

Les inscriptions et réservations se font pour l'année scolaire. Les enfants peuvent être inscrits en cours d'année en fonction des places disponibles.

Les accueils du mercredi

La Commune propose une structure d'accueil en fonction de l'âge de vos enfants :

- Pour les 3-6 ans : L'Accueil Maternel.
- Pour les 6-11 ans : L'Accueil Élémentaire.

Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30.

Le repas du midi et le goûter de l'après-midi sont assurés par la municipalité.

Inscription sur l'espace Citoyens :

✦ [www.espace-citoyens.net/
roquebrune-cap-martin](http://www.espace-citoyens.net/roquebrune-cap-martin)



LES ACCUEILS DE LOISIRS

La commune propose une structure d'accueil encadrée par une équipe pédagogique composée de professionnels de l'animation.

L'accueil des 3-6 ans et des 6-11 ans

L'accueil maternel 3-6 ans est organisé dans les locaux de l'école maternelle de la Plage.

L'accueil élémentaire 6-11 ans est organisé dans les locaux de l'école élémentaire de Carnolès.

L'accueil sport et loisirs 11-14 ans

Il est organisé dans les locaux de l'EMJ - avenue de la Lodola et/ou l'EMJ Loisirs - Esplanade Jean Gioan.

Horaires d'ouverture :

L'accueil de loisirs est ouvert de **9h à 18h**.
Le repas du midi et le goûter sont assurés par la municipalité.

Inscription sur l'espace Citoyens :

 [www.espace-citoyens.net/
roquebrune-cap-martin](http://www.espace-citoyens.net/roquebrune-cap-martin)



LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le service restauration municipale est un service géré par la ville de Roquebrune-Cap-Martin. Les repas sont cuisinés par un prestataire extérieur, puis préparés et servis par le personnel communal au sein des cinq restaurants scolaires de la ville et de sa crèche municipale.

Les menus sont composés de produits frais issus de la production locale et bio, de viandes 100 % françaises et de poissons provenant de la pêche responsable.

Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur le site internet :

 www.roquebrune-cap-martin.fr

Pour toute information :

 restauration@mairiercm.fr

Inscription sur l'espace Citoyens :

 [www.espace-citoyens.net/
roquebrune-cap-martin](http://www.espace-citoyens.net/roquebrune-cap-martin)



ESPACE MUNICIPAL JEUNESSE

La ville a mis en place un Espace Municipal Jeunesse (EMJ) pour les adolescents (à partir de 11 ans et les jeunes adultes (âge maximal : 25 ans).

Ce lieu permet aux jeunes de se réunir dans un espace surveillé et sécurisé sous la conduite d'un animateur.

Il permet aux adolescents de s'exprimer, développer leur créativité, échanger des idées, faire leurs travaux scolaires, construire des projets...

Les jeunes dont l'âge est inférieur à 16 ans sont admis dans la structure s'ils sont inscrits en établissement scolaire secondaire.

Horaires d'ouverture

L'accueil des jeunes fonctionne toute l'année aux jours et horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h00-18h00
Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Cet accueil est libre d'accès aux adolescents inscrits et à jour de leur cotisation annuelle.

Espace Municipal Jeunesse (EMJ)
Avenue de La Lodola - Tél. : 04 92 10 21 38

Le point information jeunesse

Le PIJ répond à une mission de service public définie et garantie par l'État : découvrir les métiers, connaître les débouchés, trouver un stage, construire un projet professionnel, accéder à la formation, préparer un séjour à l'étranger, bénéficier d'aides à la recherche d'emploi et au logement, connaître ses droits...

L'accès à l'information est accessible gratuitement, de manière anonyme, à tous les publics (collégiens, lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi...), mais aussi à leurs parents, aux enseignants et à tous les travailleurs sociaux.

Le Point Information Jeunesse - Avenue de la Lodola - Fonctionne toute l'année en dehors des vacances scolaires au
☎ 04 92 10 21 38 entre 9h00 et 17h30 du lundi au vendredi.

Inscription sur l'espace Citoyens :

🌐 www.espace-citoyens.net/roquebrune-cap-martin



ACTIVITÉS SPORTIVES MUNICIPALES

École Municipale de Sport

Le multisport périscolaire dans le cadre de l'École Municipale de Sport (EMS) permet la découverte et l'initiation à l'athlétisme, à la gymnastique, aux sports collectifs et aux jeux d'opposition. Il propose en toute sécurité des activités sportives, adaptées à chaque tranche d'âge. Celles-ci sont encadrées par des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

Le multisport périscolaire a lieu de 16 h 30 à 18 h (transport+activité) les jours suivants selon les écoles :

Le lundi pour les écoles de Cabbé et du Rataou, le mardi pour l'école de Carnolès, le jeudi pour les écoles de La Plage et du Cap. L'inscription et les réservations se font à l'année sur votre Espace Citoyens du site internet de la ville :

www.roquebrune-cap-martin.fr

EMS hors cadre périscolaire

L'activité hors périscolaire a lieu le mardi de 17 h à 18 h sur le site sportif du Decazes (stade, gymnase ou salle polyvalente). Les parents doivent accompagner les enfants

sur le site pour 17 h.

Les activités sportives sont pratiquées en extérieur sur le stade en début et en fin d'année scolaire.

Les parents doivent récupérer à 18 h les enfants sur le site sportif du Decazes (stade ou gymnase ou salle polyvalente). L'inscription se fait également sur l'Espace Citoyens du site internet de la ville.

Renseignements auprès de l'accueil des Genêts (2, avenue Robert-Bineau)

Horaires : 7h30 - 18h

☎ 04 92 10 48 22

Les activités sportives du mercredi

Tous les mercredis, hors vacances, la Ville propose gratuitement et sans réservation des activités sportives telles que le tennis de table, le badminton, le roller enfants ou le tir à l'arc. Ces activités se pratiquent en famille et sous la responsabilité des parents.

Esplanade Jean Gioan

Horaires : 13h30 - 16h30.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2, avenue de la Lodola
Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30
☎ 04 93 28 18 92
✉ accueil@ccasrcm.fr

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Roquebrune-Cap-Martin est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la Ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (État, Conseil départemental, Caisse d'Allocations Familiales, caisses de retraite, milieu hospitalier, Sécurité Sociale...) et privées (associations et organismes divers). Il met également en place une politique destinée à connaître, prévenir et faire disparaître toutes les situations pouvant engendrer des exclusions.

Les principales missions du CCAS de Roquebrune Cap Martin sont :

- L'accompagnement social individuel et collectif avec l'attribution des aides dans le cadre de la commission permanente du CCAS.
- Les ateliers numériques pour les adultes.
- L'insertion professionnelle adulte
- La politique du Handicap (charte Ville Handicap et Handiplage)
- L'épicerie sociale et ses ateliers collectifs
- Le Conseil Local de Santé Mentale œuvre en définissant les priorités locales, en construisant des projets en réponse aux problématiques locales et en coordonnant les actions des partenaires autour de la thématique de la santé mentale.
- Lutte contre les violences faites aux femmes
- Guichet Unique du logement social et de l'habitat indigne

- Service de convivialité pour la lutte contre l'isolement des personnes vulnérables
- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)
- Le Service d'aide et accompagnement à domicile (SAAD- aide à domicile)
- Le Foyer Restaurant
- Portage de repas à domicile
- Service Animation Seniors
- Le Transport à la demande

Bureau des permanences au CCAS :

ADIL, conciliateur de justice, Mission locale, écrivain public.

Le CCAS dispense également des aides financières et propose, selon la situation, l'accès à l'épicerie solidaire. Il assure l'orientation de ces personnes vers les associations. Il permet l'organisation d'activités conviviales au sein de l'établissement ou à l'extérieur. Ainsi, le service animation propose des ateliers récréatifs (art-thérapie, gym douce, remue-méninges, ateliers manuels, petite marche, jeux de société) ainsi que des après-midi

dansants, des sorties, des lotos...

Enfin, le Foyer Restaurant est ouvert tous les jours de la semaine et propose régulièrement des repas à thèmes (fêtes des mères et des pères, fête des grands-mères, repas de Pâques et de Noël, repas des anciens).

Épicerie sociale

L'épicerie sociale est un lieu de convivialité. Elle intervient dans le cadre de l'aide alimentaire tout en ayant un rôle éducatif à la gestion budgétaire des courses pour les personnes en difficulté financière.

L'objectif est de favoriser la participation du bénéficiaire en lui laissant une contribution financière à sa charge pour les achats effectués, représentant environ 10 % de la valeur marchande classique.

Au-delà de l'aide alimentaire qu'apporte cet outil au sein de la commune, il s'agit également d'un lieu de partage et d'échanges favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement.





ROQUEB.
CAP M

E DE TOURISME

CULTURE, SPORT ET LOISIRS

L'Office de tourisme communautaire

L'Office d'Animation Touristique

L'école de musique

La bibliothèque

Les équipements sportifs et de loisirs



L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE "MENTON, RIVIERA & MERVEILLES"

La loi NOTRe, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, a redéfini, entre autre, à compter du 1^{er} janvier 2017, la répartition des compétences en matière de promotion touristique. Désormais, cette mission revient aux intercommunalités qui définissent une politique touristique de destination.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Roquebrune-Cap-Martin a donc rejoint les 15 communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour la gestion de la promotion touristique du territoire. Il centralise désormais les 9 Offices de Tourisme ou Points d'Information qui existaient jusqu'alors.

La mission de cette nouvelle structure intercommunale comprend donc l'accueil



physique des visiteurs, la gestion des demandes d'information par mail, courrier ou téléphone, mais aussi la réalisation et la gestion de supports de communication, les relations avec la presse, les influenceurs et tous les autres types de prescripteurs, les liens avec les professionnels du tourisme, le suivi statistique de la fréquentation. Cet objectif se décline autour de plusieurs axes qui vont de la création d'une identité territoriale, à la structuration de l'offre en vue de fédérer les professionnels, en passant par une communication innovante ou encore la création d'un observatoire du tourisme.

8 avenue Boyer 06500 Menton
Office du tourisme communautaire
 **04 83 93 70 20**
 **info@menton-riviera-merveilles.fr**

L'OFFICE D'ANIMATION TOURISTIQUE DE ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN

Roquebrune-Cap-Martin a choisi de conserver la maîtrise de l'événementiel local, souvent organisé en association avec des structures ou des services locaux. Ainsi, "l'Office de Tourisme de Roquebrune-Cap-Martin" a été transformé en "Office d'Animation Touristique". Il gère l'organisation des visites au fort du Cap-Martin (en lien avec l'association Amicorf) et un grand nombre des rendez-vous culturels ou festifs. Votre Office d'Animation Touristique est donc à la barre des événements tels que le Carnaval des enfants, le Printemps du Cap-Martin pour les enfants, la fête de

la musique, les concerts des "Podiums de l'été", les soirées "Promenade en fête" le long du bord de mer, les concerts des "Soirées au château", le festival Jazz "Roquebrune C@p Music", les rendez-vous culturels de "Septembre du Patrimoine", l'exposition d'Art contemporain "Les journées de l'Art-Bre", la Fête du Cap-Martin avec les enfants ou bien encore les animations de fin d'année.

218 avenue Aristide-Briand 06190 RCM
Office d'Animation Touristique
 **04 93 35 62 87**
 **otroquebrunecm@live.fr**



L'ÉCOLE DE MUSIQUE PAUL-MICHELOT

**École municipale de musique
Paul-Michelot
Chemin du Vallonnet – Stade Decazes
☎ 04 93 35 59 74
✉ ecole.musique@mairiercm.fr**

Cet établissement municipal d'enseignement musical, créé en 1974, porte le nom de son fondateur.

Cette école a pour mission principale d'assurer une formation musicale permettant aux enfants (à partir de 4 ans) et aux adultes d'accéder à une pratique autonome, de favoriser l'écoute et d'ouvrir aux émotions.

Elle forme non seulement des élèves à la pratique amateur en proposant un enseignement riche et diversifié mais, elle se doit également d'offrir une formation complète aux futurs artistes professionnels, en assurant une continuité et

une orientation vers les conservatoires à rayonnement départemental ou régional.

Les disciplines enseignées sont : accordéon, batterie/percussions, clarinette, flûte traversière, guitare, guitare électrique/basse, harpe, mandoline, piano, trompette, violon, violoncelle, saxophone.

L'école propose également des enseignements collectifs : Jardin musical (4 ans), Éveil musical (5-6 ans), Formation musicale (à partir de 7 ans), Harmonie junior, Ensemble à vents, Atelier musique actuelle, Ateliers musique de chambre, Ensemble à cordes frottées, Orchestre junior de mandolines, Orchestre de mandolines, Chorale adultes, Atelier expérimental (approche de la musique sans solfège).

LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

La Bibliothèque pour Tous fait partie d'un réseau associatif. Les objectifs sont de rendre la lecture de proximité accessible à tous, de privilégier l'accueil et de favoriser l'échange intergénérationnel.

Place du Commissaire-Harang

☎ 04 92 41 33 38

✉ cbpt06rcm@gmail.com

Du mardi au samedi de 9 h à 12 h.



LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

La ville de Roquebrune-Cap-Martin propose une variété d'équipements sportifs pour satisfaire toutes les passions.



Salle polyvalente de Augustinis

Chemin du Vallonet

☎ 04 93 35 22 77



Espace Fitness Victoria

Promenade du Cap

Accès libre



Espace Fitness du parc Départemental

Parc départemental du Cros de Casté

Accès libre



Gymnase Valgelata

Chemin du Vallonet

☎ 04 93 35 22 77



▲ **Stade Decazes**

Chemin du Valonnet

☎ 04 93 35 22 77



▲ **Tennis municipal**

1349 Promenade Albert-Camus

☎ 07 88 29 34 01 / 04 93 28 16 48



▲ **Espace aquatique et bien-être
Les Bains du Cap**

8 Promenade Robert-Schuman

Informations sur site

☎ 09 71 00 49 00

🌐 www.lesbainsducap.fr



▲ **City-stade du bord de mer**
Situé sur l'esplanade Jean-Gioan

Ouverture au public tous les jours

- Du 1^{er} janvier au 30 avril : 9 h/18 h
- Du 1^{er} mai au 30 juin : 8 h/20 h
- Du 1^{er} juillet au 31 août : 9 h/22 h
- Du 1^{er} septembre au 31 octobre : 8 h/20 h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : 9 h/18 h



▲ **City-stade du Rataou**
Situé au village

Ouverture au public tous les jours

- Du 1^{er} janvier au 30 avril : 9 h/18 h
- Du 1^{er} mai au 30 juin : 9 h/20 h
- Du 1^{er} juillet au 31 août : 9 h/21 h
- Du 1^{er} septembre au 31 octobre : 9 h/20 h
- Du 1^{er} novembre au 31 décembre : 9 h/18 h

CRÉNEAUX SCOLAIRES RÉSERVÉS À CERTAINES HEURES DU LUNDI AU VENDREDI AFFICHÉS SUR LES SITES.



◀ Site de vol libre

Situé sur le Mont-Gros

Le site est ouvert et praticable :

- Du 16 novembre au 30 avril inclus : sans restrictions d'horaires
- Du 1^{er} au 31 mai inclus : lundi, mardi, jeudi et vendredi sans restrictions d'horaires Mercredi, samedi et dimanche avant 10h et après 17h
- Du 1^{er} au 30 juin inclus : avant 10h et après 18h
- Du 1^{er} juillet au 31 août inclus : avant 8h et après 19h
- Du 1^{er} au 30 septembre inclus : avant 10h et après 18h
- Du 1^{er} octobre au 15 novembre inclus : à partir de 11h15

 06 83 52 83 66

 club@roquebrunails.com



▲ Base de voile

Esplanade Jean Gioan

 06 26 57 54 98

Ouverture au public du 1^{er} juillet à 31 août de 9 h 30 à 18 h.

Stage initiation et perfectionnement du lundi au vendredi (2 h / jour).

Optimist de 5 à 10 ans, catamaran à partir de 10 ans, planche à voile à partir de 12 ans. Randonnée kayak encadrée le samedi matin.

Locations dériveur-catamaran-planche à voile-kayak de mer.

Hors période estivale, s'adresser à l'association Centre de Voile – Esplanade Jean Gioan

 06 26 57 54 98 – cdvrcm@gmail.com – www.cvrcm.com



CADRE

DE VIE

Sécurité

Environnement

Urbanisme

SÉCURITÉ

19 policiers municipaux assurent la sécurité dans la ville, soit 11 dans la brigade de jour et 6 dans celle de nuit, ainsi que 12 Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Ce qui permet d'assurer une surveillance et une présence continues des forces de sécurité, 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 en complément du dispositif de vidéoprotection en place.

Aussi, l'Opération Tranquillité Vacances est un service de protection des biens. Des policiers municipaux effectuent des patrouilles de surveillance et un îlotage régulier.

**Service disponible toute l'année :
Informations et inscriptions à la police
municipale. ☎ 04 92 10 47 55**

ENVIRONNEMENT

• **Espaces verts** :  04 92 10 47 65

Le Débroussaillage

Le département des Alpes-Maritimes est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt sur une partie importante de son territoire ; le débroussaillage constitue la principale mesure préventive à mettre en place. À ce titre, il est réglementé et rendu obligatoire par le code forestier. L'arrêté préfectoral n° 2014-452 du 10 juin 2014 précise la nature de ces obligations dans le département des Alpes-Maritimes.

L'obligation s'applique à tout propriétaire exposé au risque d'incendie en forêt ou à moins de 200 m et jusqu'à 1500 m d'altitude.

Dans le département des Alpes-Maritimes, l'arrêté préfectoral du 10 juin 2014 oblige chaque propriétaire d'habitation à débroussailler à 50 mètres de son habitation et à 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès, y compris sur les propriétés voisines si nécessaires.

Si vous êtes concernés par cette obligation (article L. 134-6) et que vous ne l'appliquez pas, la commune, après vous avoir mis en demeure, procédera au débroussaillage d'office. La prestation ainsi effectuée, vous sera directement facturée. Le débroussaillage doit être effectué de préférence avant la période rouge (1^{er} juillet).


Ecobuage

Les dispositions générales applicables dans le département pour l'emploi du feu ont été redéfinies par arrêté préfectoral n° 2014-453 du 10 juin 2014.

L'emploi du feu est interdit sauf dérogations énoncées par l'arrêté préfectoral.

Abattage d'arbres

Tous les abattages d'arbres doivent faire l'objet d'une demande écrite au service des Espaces verts :

 service.technique@mairiercm.fr

URBANISME

**Situé à la villa Lumone
(face à l'Hôtel-de-Ville),
41, avenue Paul-Doumer.**

Le service urbanisme est ouvert au public du lundi au vendredi.
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.

 04 92 10 48 60

 service.urbanisme@mairiercm.fr



VIE

ASSOCIATIVE

Associations et clubs sportifs

Culture et loisirs

Activités diverses

ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS

APE Ski

☎ 06 83 17 63 33

✉ apeskircm@free.fr

Centre de voile

Esplanade Jean-Gioan

☎ 06 26 57 54 98

✉ cdvrcm@gmail.com

www.cvrcm.com

Club Bouliste du village

Clos Germain-Imbert,
122 avenue des Genêts

☎ 04 93 35 04 09

Club Mochizuki (sport de combat)

Place du Commissaire-Harang

☎ 04 93 35 66 36

✉ clubmochizuki@orange.fr

Club de musculation

Gymnase Valgelata-Fasiolo
Chemin du Vallonet

☎ 04 93 57 96 91

Foulées Roquebrunoises

☎ 06 25 59 61 59

HOE HOE Stand up paddle de la Riviera

Esplanade Jean-Gioan

☎ 06 64 94 69 69

✉ hoehoe.standuppaddle@orange.fr

RCM Basket

Gymnase Valgelata-Fasiolo
Chemin du Vallonet

☎ 04 93 35 82 19

✉ rcmbasket@gmail.com

AS Football Club

Stade Decazes - montée du stade

☎ 04 93 57 12 78

✉ asrcmfoot@orange.fr

RCM Pétanque

178 avenue Hector-Berlioz

☎ 06 09 98 79 05

✉ rcm.petanque@free.fr

Roquebrun'ailes (vol libre)

☎ 06 83 52 83 66

✉ president@roquebrunailes.com

Saint-Louis Club

Place Marius-Otto

☎ 04 93 35 13 52

✉ saintlouisclubcabbe@bbox.fr

Stella Sport (tennis-de-table)

Salle De Augustinis chemin du Vallonet

☎ 06 73 79 27 88

Team Triathlon Roquebrune

☎ 06 75 00 54 93

✉ club@teamtriathlonroquebrune.com

Télémaque Plongée

Esplanade Jean-Gioan

☎ 06 43 53 98 87 ou 07 57 07 29 74

✉ telemaqueplongee@gmail.com

Tennis Club

1349 promenade Albert-Camus

☎ 04 93 28 16 48 ou 07 88 29 34 01

✉ tccrm@orange.fr

Union Bouliste Carnolésienne

Boulodrome municipal,
allées Louis Pirroni-Le Banastron

☎ 04 93 35 84 08

✉ ubc06@free.fr

VAI NUI VA'A

Club des piroguiers de RCM

☎ 04 93 57 46 43 ou 06 08 86 56 26

✉ vainuivaafance@gmail.com

Vélo Club de RCM

☎ 04 93 57 58 33

✉ roger.garcia06@aliceadsl.fr

ASSOCIATIONS CULTURE ET LOISIRS

Association communale de chasse

Hôtel-de-Ville

20, avenue Paul-Doumer

☎ 06 75 92 05 05

Association pour la sauvegarde du site

Eileen Gray et Le Corbusier

Esplanade de la gare,

Avenue Le Corbusier

☎ 04 92 10 48 48

✉ contact@capmoderne.com

Bridge Club 4 Trèfles

Centre Culture et Loisirs

Avenue de la Plage

☎ 04 93 57 94 94

Centre Culture et Loisirs

Charles-Imbert

Centre Culture et Loisirs

Avenue de la Plage

☎ 04 93 35 20 69

www.centre-culture-et-loisirs-rcm.fr

Châtelains et saltimbanques

Centre Culture et Loisirs

Avenue de la plage

☎ 04 93 35 20 69

www.festival-rcm.com

Comité du Cortège Historique du 5-août

Chapelle de l'Assomption

3, rue Grimaldi

☎ 04 93 35 51 75

Les amis de l'art

Association culturelle et artistique

3, place de la Sarriette

www.lesamisdelart.fr

Les Coqs roquebrunois

9, place de la Sarriette

☎ 04 93 35 96 05

www.lescoqsroquebrunois.fr

Motos et scooters anciens

Hôtel-de-Ville
20, avenue Paul-Doumer
☎ 04 93 57 06 58
www.motoscootrcm.net

Ou Ginest groupe folklorique

☎ 06 20 59 44 34
✉ ouginestrcm06@gmail.com

Sola Voce

211, avenue de la plage
☎ 04 93 41 44 15

ACTIVITÉS DIVERSES

Aide et amitiés

Le Victor-Hugo
9, rue Victor-Hugo
☎ 04 93 28 30 37

Anciens Combattants et Résistants

Hôtel-de-Ville
22 avenue Paul-Doumer
☎ 06 22 43 06 07
✉ jl-lorenzi@orange.fr

Association des Combattants et Prisonniers de Guerre, Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

125 val du Careï
☎ 04 93 57 78 61 / 06 03 24 82 47
✉ jeanfredmagrez@hotmail.fr

Confréries des Grains Nobles

Villa l'aurore - Montée du Stade
☎ 04 93 57 12 67
✉ confreriegrainnobles@wanadoo.fr

Souvenir Français

193 avenue Aristide-Briand
☎ 04 89 03 64 33 / 06 15 42 41 82
✉ jeanluc.dasse@neuf.fr

Système d'Échange Local sans argent : Sel du Citron

✉ selducitron@gmail.com
selducitron.org

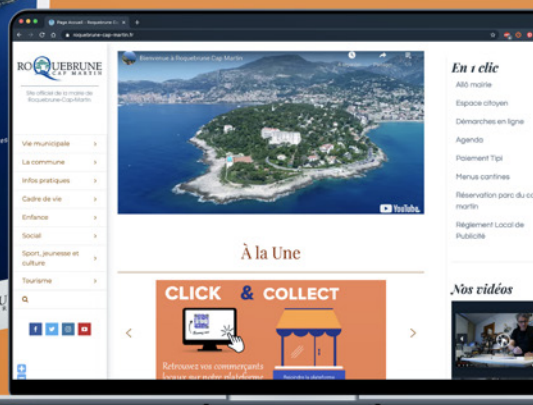
UNC Veuves TOE

Les Mimosas Bloc 2
583 Chemin du Vallonet
☎ 04 93 35 46 70

VOUS INFORMER



 Retrouvez nous !



Le **RCMag'** est distribué chaque trimestre dans les boîtes aux lettres et disponible dans les bâtiments publics.

Retrouvez toutes vos informations sur le site internet de la commune : www.roquebrune-cap-martin.fr.

Retrouvez toute l'actualité de la ville en vous abonnant à nos réseaux sociaux



Facebook

www.facebook.com/VilleRoquebruneCapMartin



Twitter

[#VilleRCM06190](https://twitter.com/VilleRCM06190)



Instagram

[@villederoquebrunecapmartin](https://www.instagram.com/villederoquebrunecapmartin)



YouTube

[Ville de Roquebrune-Cap-Martin](https://www.youtube.com/VilledeRoquebrune-Cap-Martin)

ANNUAIRE

Les Services Municipaux

Hôtel-de-Ville

22 avenue Paul-Doumer

☎ 04 92 10 48 48

Les Genêts (Accueil)

☎ 04 92 10 48 22

✉ lesgenets@mairiercm.fr

Administration générale / État-civil / élections

☎ 04 92 10 48 43

Cabinet du Maire/Secrétariat du Maire

✉ directeur.cabinet@mairiercm.fr

Centre Communal d'Action Sociale

2 avenue de la Lodola

☎ 04 93 28 18 92

✉ accueil@ccasrcm.fr

Commande Publique

✉ service.marches@mairiercm.fr

Direction Jeunesse & Sports

✉ service.sports@mairiercm.fr

Direction de la Petite Enfance

✉ creche.rcm@mairiercm.fr

Direction des Ressources Humaines

✉ ressource.humaine@mairiercm.fr

École Municipale de Musique

Paul-Michelot

☎ 04 93 35 59 74

✉ ecole.musique@mairiercm.fr

Office d'Animation touristique

☎ 04 93 35 62 87

✉ otroquebrunecm@live.fr

Police municipale / ASVP / Objets trouvés

☎ 04 92 10 47 55

✉ police.municipale@mairiercm.fr

Régie Centrale (facturation)

✉ regie.centrale@mairiercm.fr

Réglementation

✉ reglementation@mairiercm.fr

Service Communication

☎ 04 92 10 48 83

✉ communication@mairiercm.fr

Service Foncier

✉ service.foncier@mairiercm.fr

Services techniques

☎ 04 92 10 47 50

✉ service.technique@mairiercm.fr

Urbanisme

☎ 04 92 10 48 60

✉ service.urbanisme@mairiercm.fr

Vie Scolaire (secrétariat)

✉ service.ecoles@mairiercm.fr

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française

Standard

☎ 04 92 41 80 30

Eaux usées, assainissement

☎ 04 22 13 01 77

Ramassage gratuit des encombrants

☎ CARF : 08 00 08 03 50

Déchèterie

☎ 04 93 28 98 67

Collecte des ordures ménagères

☎ 04 92 10 69 60

Transports

☎ 04 92 41 89 23

Numéros d'urgence

Médecins de garde

☎ 04 93 41 41 41

Pharmacies de garde

www.3237.fr

☎ 3237 (0,35€/min) accessible 24h/24

Urgences CHPG Adultes

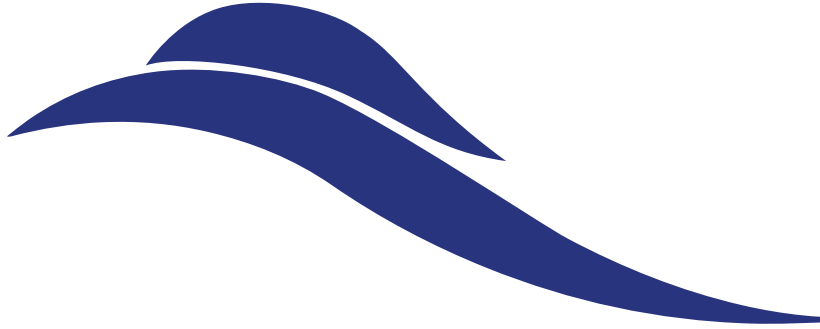
☎ +377 97 98 97 69

Pédiatriques

☎ +377 97 98 95 33

Urgences La Palmosa

☎ 04 93 28 72 42



Mairie de Roquebrune-Cap-Martin

22, avenue Paul-Doumer
06190 Roquebrune-Cap-Martin
☎ 04 92 10 48 48

Accueil ouvert du lundi au vendredi :
8h30-12h00 & 13h30-17h00


www.roquebrune-cap-martin.fr

Suivez les actualités sur les pages officielles :

 **@VilleRoquebruneCapMartin**

 **@VilleRCM06190**

 **@villederoquebrunecapmartin**

 **Ville de Roquebrune-Cap-Martin**

